

PARLEMENT EUROPEEN

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DES DROITS DE L'HOMME, DE LA
SECURITE COMMUNE ET DE LA POLITIQUE DE DEFENSE**

**DELEGATION POUR LES RELATIONS AVEC LES PAYS DU MAGHREB ET
L'UNION DU MAGHREB ARABE**

COMMUNICATION AUX MEMBRES N° 7/2002

OBJET: Délégation ad hoc en Algérie du 27 mai au 31 mai 2002

Les membres trouveront en annexe le compte rendu de la délégation ad hoc en Algérie du 27 au 31 mai 2002 adressé au président de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense

DIRECTION GENERALE
COMMISSIONS ET DELEGATIONS

20 JUIN 2002

PARLEMENT EUROPEEN

DELEGATION AD HOC EN ALGERIE

27 mai - 31 mai 2002

COMPTE RENDU

Compte rendu du chef de la Délégation ad hoc en Algérie

M. Pere ESTEVE

à l'attention de M. Elmar BROK, Président de la commission des affaires étrangères, des droits de l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense

INTRODUCTION

Le 11 avril 2002, la Conférence des Présidents des groupes politiques du Parlement européen a décidé l'envoi d'une délégation ad hoc en Algérie du 27 au 31 mai 2002, période qui coïncidait avec les élections législatives qui ont eu lieu le 30 mai.

La délégation se composait de 5 Membres¹ et était présidée par M. Pere ESTEVE (ELDR/ES). Les autres membres participants étaient MM. Jas GAWRONSKI (PPE-ED, IT), Ari VATANEN (PPE-ED, FI), Mmes Pasqualina NAPOLETANO (PES, IT), vice-présidente de la délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union Arabe du Maghreb, et Yasmine BOUDJENAH (GUE/NGL, FR).

La visite de la délégation s'est déroulée sur invitation du Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Etant donné que les circonstances ne permettaient pas de procéder à une observation électorale classique, les membres de la délégation ont opté pour une véritable mission d'information. En accord avec les autorités algériennes, il a été décidé de mener, pendant le séjour, une enquête auprès de diverses personnalités du pays afin de se faire une opinion, la plus objective possible, sur la situation politique et économique actuelle en Algérie.

La visite de la délégation est l'expression de l'engagement du Parlement européen pour l'évolution de la démocratie en Algérie. Elle avait pour objectif principal le renforcement des relations du Parlement européen dans le cadre du dialogue interparlementaire, au lendemain de

¹ Liste des participants, annexe 1
CM\471526FR.doc

la signature de l'accord d'association UE/Algérie, ainsi que dans le prolongement de la conférence de Valence sur la politique euro-méditerranéenne.

Le programme de la délégation¹ comportait des rencontres avec les Ambassadeurs des Etats membres de l'UE, le Chef de la délégation de la Commission européenne, M. Lucio Guerrato, l'Archevêque d'Alger, Mgr Henri Tessier, des personnalités de la vie politique en Algérie ainsi que des représentants de la presse, des syndicats et de la société civile.

Le jour des élections, la délégation s'est répartie en quatre équipes pour observer le déroulement du vote à Alger (M. Esteve), à Oran (M. Gawronski), à Constantine (M. Vatanen), et à Tizi Ouzou en Kabylie (Mmes Napoletano et Boudjenah).

A l'issue de la mission, la délégation a publié un communiqué de presse.²

RENCONTRES AVEC DES PERSONNALITES DE LA VIE POLITIQUE

Rencontre avec M. Guendil, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales

La première rencontre de la délégation a eu lieu avec le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, responsable pour la préparation des élections.

M. Guendil s'est félicité de la récente évolution positive des relations avec le Parlement européen et a évoqué les résolutions adoptées sur le combat contre le terrorisme, ainsi que la visite de la délégation du PE en décembre 2001. Le Secrétaire Général a estimé que la création d'une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne proposée à Valence, constitue une approche pertinente pour renforcer le dialogue parlementaire entre l'UE et les pays partenaires.

M. Guendil a souligné le retard dans l'évolution économique et sociale de l'Algérie, causé par le problème du terrorisme. Il a considéré, par contre, très positivement l'impact de la nouvelle génération représentée par le Président de la République qui fait preuve de courage dans la réalisation de projets tels que la modification de la constitution pour la reconnaissance de la langue tamazight en tant que langue nationale. Egalement positive la consolidation du pluralisme en Algérie, qui a vu jusqu'au 1989 un seul parti.

En ce qui concerne les élections, une évolution positive s'est manifestée par rapport aux législatives de 1997. Afin d'assurer une meilleure transparence et intégrité, des nouvelles garanties ont été instaurées, parmi lesquelles l'installation de la commission nationale pour la surveillance du scrutin, l'instauration du système de contrôleurs/observateurs des partis politiques, ainsi que la disposition de remettre les procès-verbaux des commission électorales aux partis politiques. En outre, le grand nombre des bureaux de vote itinérants a été réduit. A l'exception du sud du pays et du plateau, ils ont été supprimés (5400 en 1997, 487 en 2002).

Vu toutes ces garanties, le boycott des élections de la part de certains partis politiques ne pourrait plus être considéré comme une démarche compréhensible.

¹ annexe 2

² annexe 3

Le Secrétaire Général a souligné que chacun a le droit de ne pas voter. Mais appeler à empêcher le déroulement du scrutin ou appeler à la violence contre ceux qui veulent voter, signifie que parmi les 48 wilayas sur le territoire national, 3-4% sont concernés par le boycott et la violence potentielle. L'Etat veillera à ce que les services de sécurité ne soient pas impliqués dans la violence.

Rencontre avec M. Abdelkader Bensalah, Président de l'Assemblée populaire nationale

La rencontre a eu lieu en présence de M. Hafnaoui Amrani, membre du bureau de l'APN (RND), de membres de l'Assemblée, Mmes Luisa Hanoune (secrétaire générale du parti des travailleurs) et Khalida Messaoudi, indépendante, M. Abdelkrim Sidi Moussa (président de la commission juridique, RND) et Mme Zahra Drif-Bitat, membre du Conseil de la Nation (indépendante).

Dans son introduction, M. Esteve a souligné l'importance de la conférence à Valence, la signature de l'accord d'association et la décision d'instaurer une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne en tant que cadre pour renforcer le dialogue interparlementaire. M. Esteve a exprimé le vœu que le débat politique après les élections devienne un débat quotidien, orienté vers l'évolution de la démocratie. M. Bensalah a confirmé, pour sa part, l'importance du renforcement du dialogue interparlementaire afin d'entamer un débat permanent. Puisque les partenaires n'ont rien à cacher, il n'y avait aucune hésitation à accepter la visite de la délégation du Parlement européen.

M. Bensalah a fait un exposé sur l'importance que revêtent les élections législatives dans l'édification institutionnelle et a souligné les garanties offertes par le Président de la République pour des élections libres, transparentes et intègres.

En mettant l'accent sur l'importance de l'expérience des cinq dernières années pour la vie parlementaire et démocratique à l'Assemblée, Mme Hanoune, secrétaire générale du parti PT d'opposition, a confirmé que les votes de l'Assemblée ont dégagé des majorités selon les thèmes, parfois avec les partis au gouvernement, parfois avec ceux de l'opposition. Par rapport à 1997, les conditions de la campagne électorale se sont beaucoup améliorées: la libre expression était assurée et le public a pu acquérir une connaissance accrue du programme du parti. C'est la raison pour laquelle Mme Hanoune s'est exprimée contre le boycott, car c'est seulement en défendant les institutions sur la base du choix des électeurs que les problèmes économiques et sociaux peuvent être résolus.

Mme Messaoudi a souligné que la participation aux élections et le contrôle par les représentants des partis par le moyen de procès-verbaux constituent les meilleures garanties contre la fraude. La véritable victoire est le renouvellement de l'Assemblée par des élections libres, afin de trouver des solutions aux grands enjeux tels que le statut de la femme, le code de la famille, la réforme de l'éducation.

M. Sidi Moussa a souligné que l'Assemblée a connu de grands débats et qu'elle était "un vrai temple d'expression".

Mme Drift-Bitat a exprimé l'espoir que les Algériens reviennent à la normalité et approfondissent le débat, après tout ce qu'ils ont souffert.

Rencontre avec M. Ali Benflis, Secrétaire Général du Front de Libération Nationale, chef du gouvernement

M. Benflis a évoqué les changements qui ont eu lieu pendant les dix dernières années. En 1992, l'Algérie a vu se déclencher une guerre civile qui ne disait pas son nom ; en 1997, la campagne électorale a été entravée par le terrorisme, qui est réduit aujourd'hui à la veille des deuxièmes élections législatives dans un cadre de pluripartisme.

M. Benflis a souligné que les nouvelles garanties pour assurer la transparence et l'intégrité des élections ont été proposées dans un mémorandum du FLN au Président de la République. Il a confirmé l'engagement du FLN pour le processus électoral, vu que la seule alternative valable pour progresser sur la voie du pluralisme et de la démocratie réside dans le renouvellement de l'Assemblée. Au sujet du boycott, M. Benflis a souligné que l'Etat doit assurer la sécurité, la tranquillité et la transparence du scrutin.

Suite à l'observation de M. Esteve concernant la grande différence qui apparaît entre la classe dirigeante et la population, M. Benflis a répondu que le programme du FLN est l'expression des préoccupations de la population, y compris la protection des droits de l'homme, des droits de l'enfant, de l'égalité entre hommes et femmes. L'écho venant surtout des jeunes est la preuve qu'ils veulent progresser sur la voie de la démocratie et l'évolution économique et sociale du pays.

Interrogé par Mme Boudjenah à propos de la place des islamistes dans la société, M. Benflis a répondu qu'il n'y a pas toujours de bonnes solutions, mais que la sécurité dans le pays est la condition sine qua non pour tout investissement étranger, la privatisation et la solution à la crise économique. Les islamistes font partie de la réalité algérienne et c'est le peuple qui doit choisir.

Le Secrétaire Général du FLN a confirmé l'appui de son parti à l'accord d'association.

Rencontre avec le Secrétaire Général du Ministère de la Culture et de la Communication

Le Secrétaire Général a informé la délégation sur l'attribution du temps de parole aux candidats à la télévision, faite selon le nombre des listes présentées par chaque candidature.

Le Secrétaire Général a affirmé que tous les journalistes étrangers ont pu exercer leur travail, mais le Gouvernement a organisé leur présence pour qu'elle couvre l'ensemble du pays et non certaines régions comme notamment la Kabylie.

Rencontre avec M. Abdelaziz Ziari, Ministre Délégué chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger et de la Coopération Régionale

M. Ziari a confirmé les informations émanant des autres membres du Gouvernement, en particulier du Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et de M. Ali Benflis, chef du Gouvernement. Il a exprimé son espoir de coopération avec l'UE dans le cadre de l'accord d'association signé à Valence.

Rencontre avec les partis politiques

Malgré la confirmation des différents partis politiques, seul le Secrétaire général du RCD, M. Saïd Sadi, a pu participer à la rencontre avec la délégation.

M. Saïd Sadi a émis des remarques très sévères sur le manque de respect des droits fondamentaux en Algérie. Il a déclaré que la raison pour laquelle son parti ne participe pas aux élections était la conviction que ces élections légitiment seulement le pouvoir existant sans espoir d'un changement. Selon M. Saïd Sadi, la loi électorale est plutôt "un code de la fraude" et toutes les nouvelles garanties dont on parle ne seront pas traduites dans la pratique.

Pour M. Saïd Sadi, les manifestations en Kabylie mais aussi dans d'autres villes (au printemps 2001 notamment) avaient toutes trois points communs : il s'agissait de couches populaires, les islamistes n'ont pas récupéré cette contestation, elles étaient toutes dirigées contre le régime.

RENCONTRES AVEC LES PRINCIPAUX JOURNAUX

En déclarant que la nature de la visite de la délégation était une visite d'information plutôt qu'une mission d'observation électorale, M. Esteve a demandé aux journalistes et aux directeurs de journaux de répondre aux questions des parlementaires sur la situation de l'Algérie dans le contexte des élections législatives, mais aussi sur le partenariat euro-méditerranéen depuis le lancement du processus de Barcelone et les perspectives ouvertes par l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne.

Les implications de l'accord d'association sur l'économie nationale ont fait l'objet de réflexions pessimistes qui consistaient dans la vision de l'Europe faisant de l'Algérie un simple marché et l'inquiétude des opérateurs de ne pouvoir soutenir la concurrence, ce qui augure de sombres lendemains pour les entreprises algériennes et les travailleurs. Dans la même optique, certains ont déploré le fait que les pays de la rive sud méditerranéenne ne bénéficient pas du même traitement par rapport à ce qui se fait avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est.

Certains ont critiqué l'absence d'information et de concertation avec les syndicats et les entreprises, avant la signature de l'accord d'association.

La problématique des élections a pris une large part dans le débat et diverses opinions ont été exposées par les journalistes au sujet des garanties contre la fraude, des conditions dans lesquelles se déroule la campagne électorale, du rôle de la presse vis-à-vis des partis, des candidats participant à ces élections et des partis ayant choisi le boycott.

Le jugement de la situation en Kabylie était univoque. Les participants ont considéré que la situation est préoccupante à cause du manque d'intérêt de la population pour les élections et des scènes de violences potentielles. Dans les autres wilayas, la campagne électorale était transparente, objective, sans interdiction ni limitation.

Les participants ont souligné qu'il faut se méfier des sondages, qui prévoient une forte abstention. Un taux de participation assez élevé et sans fraude pourrait signifier que les électeurs

ont retrouvé la confiance vis-à-vis des dirigeants du pays. Les élections seront certainement un test majeur pour le Président de la République.

Il a été confirmé que la presse occupe une place considérable dans la vie des Algériens et qu'il n'y a plus aucun thème tabou. Mais certains ont évoqué le risque de disparition de la libre presse indépendante au cas où les articles du Code Pénal (récemment réformés) concernant l'offense potentielle de la diffamation de l'Etat seraient appliqués d'une façon arbitraire. Plusieurs procès contre des journaux ont d'ailleurs été reportés après les élections.

La voix d'opposition parmi les journalistes a souligné que tous les partis politiques sont des partis nationalistes, conservateurs. Il est un fait que l'opposition qui ne participe pas au scrutin n'a eu accès à aucune plate-forme pour exprimer ses points de vue à la TV. Les raisons pour la non participation aux élections résident dans l'absence d'espoir des gens en un changement possible. Les élections légitiment le pouvoir, sans prévoir aucun profit pour la population.

RENCONTRES AVEC LES PRINCIPAUX ONG ET SYNDICATS

Le débat avec les principaux ONG et syndicats a abordé le thème des implications de l'accord d'association, le problème du terrorisme et la situation électorale.

Très pessimistes, certaines ONG ont exprimé leur frustration par rapport à la réponse de l'Etat dans le combat contre le terrorisme : la répression, la limitation des droits fondamentaux selon certaines, le refus d'une "concorde civile" non basée sur la justice et qui a permis aux réseaux terroristes de se reconstruire selon d'autres. Pour faire de l'Algérie une vraie démocratie il faut que l'article 2 de l'accord d'association ne reste pas une formule vide.

Egalement critique était le point de vue des syndicats. Certains participants ont lancé un appel aux parlementaires, leur demandant de ne pas vendre les droits fondamentaux des Algériens pour des intérêts économiques.

Le représentant du syndicat des journalistes a considéré que la liberté d'opinion n'existe plus dès qu'on parle de thèmes non-conformistes et que la liberté d'organisation, y compris la liberté syndicale, est limitée. Les articles relevant du Code Pénal qui limitent la liberté d'expression risquent d'accroître les plaintes et les arrestations parmi les journalistes.

Les représentants des organisations pour l'aide des victimes du terrorisme et pour le développement social ont souligné la nécessité de l'application du code de la famille, de la réforme du système éducatif, ainsi que de l'aide de l'UE pour renforcer la société civile et financer des projets. Certains ont critiqué la situation déplorable dans les prisons et le désespoir des jeunes.

Deux étudiants dont l'un venait tout juste d'être libéré (parmi plusieurs étudiants de Bouzaréah accusés d'avoir jeté des pierres contre le cortège présidentiel le 19 mai dernier, condamnés puis grâciés par le Président) ont parlé de la situation de détresse dans laquelle se trouvent de nombreux jeunes.

La délégation du Parlement a encouragé les participants de la rencontre à fournir des informations ultérieures.

LE SCRUTIN LEGISLATIF

Rencontre avec M. Saïd Bouchaïr, Président de la commission nationale politique pour la surveillance des élections législatives (CNPSEL)

M. Saïd Bouchaïr, ancien Président du Conseil constitutionnel et désigné par le Président de la République en tant que coordonnateur de la CNPSEL, a exposé à la délégation les importantes nouveautés susmentionnées, introduites dans le système électoral par rapport aux dernières élections de 1997.

La Commission politique a été mise en place en concertation étroite avec les partis politiques. Entièrement indépendante de par sa composition, elle est formée exclusivement des partis politiques engagés dans la compétition électorale et des candidats indépendants, en dehors de toute présence de l'administration ou du Pouvoir politique. Le gouvernement est responsable pour assurer les moyens matériels, techniques et humains pour le scrutin.

Parmi les principaux dispositifs de l'opération électorale comptent également les commissions électorales au niveau des wilayas et à l'échelle communale. Leur mission consiste dans le plein exercice du contrôle, notamment pour ce qui est de la conformité aux textes de loi, de la réception des recours des candidats et de l'élaboration des rapports à soumettre à la Commission politique.

Une cellule mixte de coordination permet à la Commission politique nationale et à la Commission gouvernementale d'agir en coordination.

En application de l'article 40 de la loi électorale, les commissions des bureaux de vote comportent 5 membres (président, vice-président, deux assesseurs, secrétaire), désignés par consensus au niveau des circonscriptions, comme citoyens sans aucune appartenance à un parti, afin d'éviter toute intimidation des électeurs.

En outre, il a été décidé que cinq contrôleurs désignés par les partis politiques devaient être présents dans chaque bureau de vote pendant le scrutin et le dépouillement. M. Bouchaïr estimait que de la part des institutions, tout avait été fait pour éviter les fraudes. Bien entendu, les partis politiques auraient rencontré des difficultés pour assurer un nombre suffisant pour couvrir les 40000 bureaux de vote au niveau national.

M. Bouchaïr a évoqué comme élément important le fait que le président de la commission électorale de chaque bureau de vote ne devait pas seulement afficher les résultats, mais donner copie conforme des procès-verbaux sur demande aux représentants des partis politiques. Ce système complétait le contrôle aux trois niveaux, local, communal et national.

La répartition du temps de présentation des partis politiques à la T.V. pendant la campagne électorale, était faite par minute et par unité par jour. L'apparition des partis était attribuée par tirage au sort. Une plainte, au début de la campagne électorale, concernait précisément la distribution inéquitable du temps en faveur d'un parti. Après intervention de la commission nationale, le problème a pu être réglé.

La campagne électorale et le jour du scrutin

La situation préélectorale était caractérisée par deux éléments majeurs:

Primo: Selon les sondages (en avril 2002), 48,8% des Algériens n'accordaient leur crédit à aucun parti politique, ce qui suggérait une forte abstention (taux de participation inférieur à 20%).

Secundo: Les deux partis politiques fortement implantés en Kabylie, le FFS (Front des Forces socialistes) et le RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie) ont lancé un appel au boycott des élections.

La campagne électorale était sans grand intérêt, presque invisible.

Un grand nombre de journaux (gouvernementaux et indépendants) ont offert aux électeurs un choix d'information. La télévision (propriété de l'Etat) a assuré une couverture équilibrée aux différents partis, grâce au contrôle exercé par et après intervention de la commission nationale pour la surveillance des élections.

En général, les élections se sont déroulées dans le calme dans l'ensemble du pays, à l'exception de la Kabylie où le vote n'a pas eu lieu. La délégation a constaté une conduite professionnelle du scrutin due à la discipline des électeurs et à la bonne préparation des membres des commissions électorales. Selon les informations des présidents des bureaux de vote fournies à la délégation du Parlement, la rigueur pendant le scrutin s'est beaucoup améliorée par rapport aux élections précédentes.

Les bureaux de vote étaient organisés pour que les hommes et les femmes votent séparément. Le scrutin s'est déroulé de 8h à 19h. La délégation n'a pas observé le dépouillement des bulletins de vote.

La délégation a observé une faible participation, notamment à Alger.

Les membres de la délégation ont constaté que les contrôleurs des partis politiques étaient présents dans les bureaux de vote pendant le scrutin, même si le nombre de cinq était rarement atteint, parce que les partis avaient du mal à assurer le nombre suffisant de militants. Selon les présidents des bureaux de vote, le système a été considéré suffisamment bon pour garantir l'intégrité du scrutin.

Les présidents des bureaux de vote et les représentants des partis politiques ont fourni d'amples informations à la délégation du PE.

Pendant le scrutin, les membres de la commission électorale communale ont procédé à des inspections régulières. Des mesures de protection des centres de vote étaient prises, les policiers étaient stationnés à une distance convenable.

Dans quelques cas, la délégation a observé des problèmes de complémentarité du registre électoral. Une recherche menée à l'aide du registre central communal résolvait normalement le problème. Les électeurs visés étaient dirigés vers un autre bureau de vote.

Le jour des élections en Kabylie

En Kabylie, le vote n'a pas eu lieu. Les mairies, dominées par le FFS et le RCD, se sont refusées à organiser le scrutin. L'administration a elle-même organisé des bureaux de votes. Les seuls à voter ont été les corps constitués. La vie publique était paralysée, des barricades étaient dressées dans les rues. La situation était caractérisée par la confrontation entre le pouvoir et les citoyens, une situation insurrectionnelle. De graves incidents ont fait un mort et trois blessés.

La presse étrangère n'a pas été autorisée à se rendre en Kabylie, sauf en étant "encadrée". Les autorités ont voulu assurer que l'image du déroulement du scrutin en Algérie était le plus équilibré et objectif possible. (L'Algérie vote, la Kabylie refuse).

Mmes Napoletano et Boudjenah ont eu des échanges de vues avec des représentants du mouvement citoyen (collectif d'avocats bénévoles, collectif de femmes du printemps noir, délégués de la coordination des aârchs dont des membres de la présidence tournante, jeunes émeutiers). La situation en Kabylie se présente comme très difficile des points de vue économique, social, politique. Tous les interlocuteurs kabyles ont affirmé que le mouvement de contestation qui s'exprime depuis plus d'un an (né de la révolte suscitée par la mort du jeune Massinissa Guermah dans une gendarmerie de Beni Douala le 18 avril 2001) venait de loin et était très déterminé. « C'est une région d'opposition depuis 1962, le mouvement citoyen existait déjà en 1980 » (référence à la naissance du Mouvement culturel berbère, réprimé à l'époque). Cet argument vaut tant pour affirmer la revendication d'autonomie (très peu parlent d'indépendance) que pour montrer la volonté du mouvement de ne pas tomber dans le piège de la division tendu par le pouvoir. Aucune discussion ne semble possible sans sanctions préalables des auteurs des 117 jeunes tués par balle et des plus de 2000 blessés. Le discours du Président Bouteflika du 12 mars (annonçant un amendement constitutionnel pour officialiser la langue tamazight) a été plusieurs fois cité comme un pas en avant, mais très insuffisant. L'annonce de la sanction de 24 gendarmes sans que les avocats ne soient au courant des détails a aussi été mise en avant. Les avocats du mouvement notamment revendiquent de combattre pour les droits humains et la démocratie. « Le pouvoir actuel nous mène droit vers un Etat islamique. »

La crise en Kabylie est le problème de toute l'Algérie. Le fait que les différents partis ne fassent pas état de propositions pour en sortir est révélateur de l'état général du système. Etant donné que les partis d'opposition (FFS et RCD) ne sont plus représentés à l'Assemblée, la Kabylie reste pratiquement sans représentation réelle. On outre, on aura du mal à prévoir comment les élections communales peuvent se dérouler en Kabylie si la situation n'évolue pas (la réforme des communes est sur la table). Une possible sortie de la crise pourrait-elle être l'annulation des élections pour la Kabylie et l'organisation d'élections partielles à un moment donné ?

Résultats du scrutin

Le Conseil constitutionnel a proclamé les résultats le 3 juin 2002.

Le taux de participation a été de 46,17%, de près de 20% inférieur à celui des législatives en 1997. Parmi les 17.951.127 électeurs inscrits, 8.288.536 ont voté (867.669 bulletins nuls). Etant donné que la Kabylie n'a pas voté, les taux de participation sont de 1,84% à Tizi-Ouzou (la grande Kabylie) et de 2.64% à Bejaïa (la petite Kabylie). Dans les 6 circonscriptions à l'étranger, le taux de participation a été de 20,94%.

24 partis politiques se sont présentés au scrutin pour le total des 389 sièges.

Avec 199 sièges (64 en 1997), le Front de libération nationale (FLN) a obtenu la majorité absolue en se plaçant en tête, loin devant:

Le Rassemblement national démocratique (RND) 47 sièges (155 en 1997),
Mouvement Islah 43 sièges,
Harraket Moudjetema Essilm (MSP) 38 sièges (69 en 1997),
Indépendants 30 sièges (11 en 1997),
Parti des travailleurs (PT) 21 sièges (4 en 1997),
Front national algérien (FNA) 8 sièges,
Mouvement Nahda (MN), Parti du renouveau algérien (PRA), Mouvement de l'entente nationale
chaque (MEN) 1 siège.

Les trois partis islamistes, le Mouvement Islah (43) et le Mouvement Nahda (1) issus d'une scission du Mouvement Ennahda (élu en 1997, 34 sièges), ainsi que le Harraket Moudjetema Essilm (MSP) (38), ont obtenu ensemble 82 sièges (perte de 21 sièges par rapport à 1997).

A Alger, les sièges se répartissent entre FLN (13), RND (4), MSP (3), Mouvement Islah (5), Indépendants (3), PT (4).

L'attribution des sièges pour la Kabylie a été confirmée par le Conseil constitutionnel. Les 14 sièges pour la grande Kabylie (Tizi-Ouzou) se répartissent comme suit : FLN 9 sièges, RND 2 sièges, PT 2 sièges, 1 indépendant. Les 11 sièges pour la petite Kabylie (Bejaïa) se répartissent comme suit : FLN 7 sièges, RND 1 siège, Mouvement Islah 1 siège, PT 1 siège, 1 indépendant.

Le nombre total de recours devant le Conseil constitutionnel s'élève à 187. Le Conseil a rejeté 182 recours car ne remplissant pas les formes substantielles de procédure et de délais fixés par la loi. Cinq recours, bien que recevables en la forme, ont été rejetés au fond pour insuffisance de preuves ou moyens non fondés.

FORMATION DU GOUVERNEMENT

Le 17 juin, le Premier ministre sortant, Ali Benflis, a rendu public la composition de son nouveau Gouvernement. Le FLN est largement représenté, le RND garde quelques portefeuilles, le MSP possède deux ministres. Ni le Parti des travailleurs (21 sièges) ni le Mouvement Islah (43 sièges) n'ont accepté de participer à la coalition gouvernementale.

M. Nouredine Yazid Zerhouni demeure ministre de l'intérieur et des collectivités locales. M. Abdelaziz Belkhadem garde les affaires étrangères. M. Chakib Khelil est maintenu à la tête du ministère de l'énergie et des mines. Mme Khalida Messaoudi devient ministre de la communication et de la culture et porte-parole du gouvernement.

Sur la quarantaine de postes ministériels dans cette nouvelle configuration, une vingtaine est reconduite. Un tiers des nouveaux ministres ne sont pas membres de structures politiques. Cinq femmes font leur entrée au gouvernement.

L'ACCORD D'ASSOCIATION UE/ALGERIE

L'avis conforme du Parlement européen n'est pas mis en question. Il convient toutefois d'assurer que la dimension des droits de l'homme et de la démocratie de l'Accord d'association (article 2) soit pleinement mise en valeur lors du débat sur la situation actuelle dans le cadre du processus de ratification par les parlements l'Assemblée algérienne incluse.

Par le moyen de l'accord d'association, il convient d'intensifier le dialogue politique afin de contribuer à une solution de la crise politique et institutionnelle en Kabylie.

La délégation du Parlement européen propose d'organiser un voyage de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb à l'automne, afin de renforcer le dialogue politique avec et entre les partis politiques.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter :
Mme Ursula BAUSCH, Unité Droits de l'homme
Tél. (0032-2) 284.25 84, ubausch@europarl.eu.int

Annexe

Liste des participants

Programme

Communiqué de presse

EUROPEAN PARLIAMENT

AD HOC DELEGATION TO ALGERIA

27 May - 31 May 2002

LIST OF PARTICIPANTS

Members of the European Parliament:

	Group	Country	Committee
Mr Pere ESTEVE Head of ad hoc Delegation	ELDR	Spain	Foreign Affairs, Human Rights, Common Security and Defence Policy
Mr Jas GAWRONSKI	EPP-ED	Italy	Foreign Affairs, Human Rights, Common Security and Defence Policy
Mr Ari VATANEN	EPP-ED	Finland	Regional Policy, Transport and Tourism
Ms Pasqualina NAPOLETANO	PES	Italy	Vice President of the Delegation for relations with the Maghreb countries and the Arab Maghreb Union; Foreign Affairs, Human Rights, Common Security and Defence Policy
Ms Yasmine BOUDJENAH	GUE/NGL	France	Member of the Delegation for relations with the Maghreb countries and the Arab Maghreb Union; Development and Cooperation

Secretariat of the Delegation:

Ms Ursula BAUSCH	Administrator
Ms Doris BOUMENGOUCHE	Assistant

Interpreter

Belkacem GUERTAL (Arabic/French)

Abbreviations:

EPP-ED	Group of the European People's Party (Christian-Democratic Group) and European Democrats
PSE	Group of the Party of European Socialists
ELDR	Group of the European Liberal, Democratic and Reform Party
GUE	Confederal Group of the European United Left/Nordic Green Left

PARLEMENT EUROPEEN



DELEGATION AD HOC EN ALGERIE 27 mai – 31 mai 2002

PROGRAMME

Lundi, 27 mai 2002

Arrivée de M. Esteve, Mmes Bausch et Boumengouche
Transport organisé par la Délégation de la Commission Européenne et transfert à

**l'Hôtel EL DJAZAIR, 24 Avenue Souidani Boudjemaa, Algiers 16000,
tel. +213-21-60.1000, fax. +213-21-69.3708**

Mardi, 28 mai 2002

Arrivée de Mmes Napoletano et Boudjenah, MM. Gawronski et Vatanen
Transport organisé par la Délégation de la Commission Européenne et transfert à l'hôtel

- 9h00 - 10h00 Entretien avec M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales
Lieu: Ministère de l'Intérieur, 18 rue Docteur Saadane, Alger
- 11h00-12h30 Rencontre avec M. Abdelkader Bensalah, Président de l'Assemblée Populaire Nationale, en présence de parlementaires de l'ANP et de représentants du Conseil de la Nation
Lieu: Assemblée Populaire Nationale
- 13h00 Déjeuner sur invitation de la délégation du Parlement européen
Lieu: Restaurant El Djénina
- 15h30 - 16h00 Rencontre avec le Secrétaire Général du Front de Libération Nationale (FLN), M. Ali Benflis (Chef du Gouvernement)
Lieu: 7, rue de Stade, Hydra

- 16h45-17h15 Rencontre avec M. Saïd Bouchaïr, Président de la Commission Nationale politique de surveillance des élections législatives
Lieu: Assemblée Populaire Nationale
- 18h00-19h00 Rencontre avec des représentants de partis politiques
Lieu: Hôtel El Djazair

Mercredi, 29 mai 2002

- 9h00-12h00 Rencontre avec des journalistes des principaux journaux et agences de presse
Lieu: Hôtel El Djazair
- 11h00-12h00 Rencontre de MM. Esteve et Gawronski avec le Secrétaire Général du Ministère de la Culture et de la Communication
Lieu: Ministère de la Culture et de la Communication
- 13h00-15h30 Déjeuner avec les Ambassadeurs de l'Union européenne et avec l'Archevêque, Mgr Henri Tessier, sur invitation de M. Lucio Guerrato, Chef de la Délégation de la Commission Européenne
Lieu: Délégation CE, BP 381 El-Bair
- 16h00 - 19h00 Rencontre avec les principaux ONG et Syndicats
Lieu: Hôtel El Djazair

Jedi, 30 mai 2002 - Jour des élections

- 9h00 Rencontre de M. Esteve avec le Ministre Délégué chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger et de la Coopération Régionale, M. Abdelaziz Ziari
Lieu: Ministère des Affaires étrangères

Observation des élections dans des bureaux de vote à Alger (M. Esteve), Constantine (M. Vatanen), Oran (M. Gawronski) et en Kabylie (Mme Napoletano et Mme Boudjenah)

Au retour, rencontre de la délégation à l'hôtel.

Vendredi, 31 mai 2002

- 9h00 - 11h00 Rencontre avec les Ambassadeurs de l'Union européenne
Lieu: Ambassade Royale de Danemark
- 12h00 Départ à l'aéroport

Coordinatrice du programme:

Mme Ursula BAUSCH, DG II, Unité Droits de l'homme,
Tél. (0032-2) 284.2584, ubausch@europarl.eu.int

Communiqué de presse

Délégation ad hoc du Parlement européen en Algérie

Lundi 27 mai - vendredi 31 mai 2002

Sur invitation du gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et dans le cadre du dialogue interparlementaire, une délégation ad hoc du Parlement européen s'est rendue en Algérie du 27 mai au 31 mai, période qui coïncidait avec les élections législatives du 30 mai 2002.

La délégation était présidée par M. Pere ESTEVE (ELDR, ES). Les autres membres participants étaient MM. Jas GAWRONSKI (PPE-ED, IT), Ari VATANEN (PPE-ED, FI), Mmes Pasqualina NAPOLETANO (PES, IT), vice-présidente de la délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union Arabe du Maghreb, et Yasmine BOUDJENAH (GUE/NGL, FR).

Le programme de la délégation comportait des rencontres avec les Ambassadeurs des Etats membres de l'UE, le chef de la délégation de la Commission européenne, M. Lucio Guerrato, le Président de l'Assemblée Populaire Nationale, M. Abdelkader Bensalah, en présence de parlementaires de l'APN et de représentants du Conseil de la Nation, le Ministre Délégué chargé de la Communauté Nationale à l'Etranger et de la Coopération Régionale, M. Abdelaziz Ziari, les Secrétaires Généraux du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales ainsi que du Ministère de la Culture et de la Communication, le Secrétaire Général du Front de Libération Nationale, M. Ali Benflis, Chef du gouvernement, le Président de la commission nationale politique pour la surveillance des élections législatives, M. Saïd Bouchaïr, l'Archevêque d'Alger, Mgr Henri Tessier, des représentants des partis politiques ainsi que des représentants des principaux journaux, des syndicats, des principales organisations non gouvernementales et du mouvement citoyen de Kabylie.

Le jour des élections, les membres de la délégation se sont rendus à Oran, Constantine et à Tizi Ouzou.

La visite d'information de la délégation est l'expression de l'engagement du Parlement européen pour l'évolution de la démocratie en Algérie. Elle a permis aux parlementaires européens d'évaluer avec leurs interlocuteurs algériens la politique euro-méditerranéenne et l'accord d'association UE/Algérie, signé à Valence en avril, qui sera mis aux voix par le Parlement européen au cours de la séance plénière de juillet à Strasbourg.

La délégation a également eu des échanges de vues sur la situation politique actuelle du pays au moment du scrutin législatif. Le président de la commission nationale politique pour la surveillance des élections législatives a exposé à la délégation des nouveautés introduites dans le système électoral par rapport aux dernières élections de 1997.

Alger, le 31 mai 2002